

**CARRÉ DESOIE**

L'ESPRIT FERTILE

## **PROJET URBAIN DU CARRÉ DE SOIE PUP GIMENEZ**

### **VISTE SUR SITE ET ATELIER SUR LES ESPACES PUBLICS /// 05 AVRIL 2016**

Compte-rendu des échanges



**GRANDLYON**  
la métropole

**vaulx-en-velin**

**villeurbanne**

## Intervenants

---

### Elus :

**Stéphane Gomez**, Premier adjoint de Vaulx-en-Velin délégué à la Politique de la ville, à Urbanisme, à l'Emploi et aux Grandes écoles

**Nassima KAOUAH**, Adjointe de quartier déléguée aux quartiers Vaulx Sud La Côte et Vaulx Sud Dumas-Genas

### Techniciens :

**Isabelle CHARBONNIER**, Chef de projet Aménagement de la Métropole de Lyon

**Garance TROUPILLON**, Métropole de Lyon - Mission Carré de soie

**Armelle BARRIERE**, Atelier du Bocal

### Animation :

**Jonas FROSSARD**, association Arènes

### Participants :

30 habitants pour l'atelier

## Visite sur site

---

Malgré un temps peu engageant, plusieurs habitants ont participé à la visite sur site pour mieux comprendre l'emprise des futures espaces publics



*Sur l'emprise de la future promenade jardin*



## Présentation du projet

---

**Stéphane Gomez** précise que le quartier connaît de fortes mutations urbaines. Le projet immobilier porté par Cogedim a été modifié suite à plusieurs réunions de travail avec les Conseils de quartier et les habitants, particulièrement sur les hauteurs des immeubles sur la rue Alexandre Dumas en face du pavillonnaire du lotissement existant. Aujourd'hui, les espaces publics sont en cours de réflexion. La volonté de la municipalité est que ces espaces puissent jouer un rôle de lien entre les quartiers et

qu'ils puissent mieux être appropriés grâce notamment à la concertation. La municipalité travaille également pour faire venir un pôle médical sur le site.

**Isabelle Charbonnier** revient ensuite le PUP Gimenez. Il s'agit d'un projet d'aménagement qui se traduit par une convention signée entre la société COGEDIM, la Métropole de Lyon et la Ville de Vaulx-en-Velin. Elle détaille le programme : environ 650 logements, dont 50% en accession libre, 20% de logements sociaux, 20% de logements abordables et 10% de logements locatifs intermédiaires. COGEDIM verse des financements pour la réalisation des équipements publics liés au projet. Elle présente ensuite, îlot par îlot, le calendrier d'arrivée des nouveaux habitants. Pour accompagner cette arrivée, l'ensemble des rues et espaces publics seront livrés le 05 AVRIL pour l'été 2018. Artelia / L'atelier du Bocal est l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de dessiner et de réaliser ces espaces publics. Elle présente ensuite le calendrier du projet et de la concertation (cf. diaporama)

## Échanges avec les participants

---

*« Qu'en est-il du recours administratif réalisés par les habitants du Parc Alexandre Dumas sur le permis de démolir du bâtiment de bureaux à l'angle de la rue Alexandre Dumas et Poudrette ? »*

- **Stéphane Gomez : Rappelle qu'après échange avec les conseils de quartier et modification de l'organisation et des hauteurs sur la rue Dumas particulièrement,** le projet immobilier porté par Cogedim est désormais validé par la Ville. La préservation du bâtiment de bureaux modifierait de manière structurante le projet, ce qui n'est pas aujourd'hui souhaité. Le permis de démolir est donc en cours d'acceptation. Les habitants porteurs du recours vont cependant être contactés par le cabinet pour échanger avec eux sur le sujet. La qualité patrimoniale du bâtiment, au fondement du recours n'est pas avérée. Les élus entendant cependant le besoin de lieux de convivialité et de rencontres sur ce quartier. Ce sera notamment le rôle de l'école, dont la création s'affirme sur l'emplacement réservé pour équipement publics, le long de la promenade. Cette école répond aux besoins du sud de Vaulx-en-Velin. Avait été envisagé soit un agrandissement de l'école Curie soit la création d'un nouveau groupe scolaire en ce qui concerne le « sud du sud ». La première solution est aujourd'hui privilégiée. Elle correspond à des demandes formulées par les Conseils de quartier dans le cadre de réflexions portées sur le PLU

## Présentation des scénarios d'aménagement de l'espace public

---

**Armelle Barrière**, de l'Atelier de Bocal, présente les principes paysagers des espaces publics qui seront aménagés dans le cadre du PUP Gimenez. Le PUP Gimenez est pensé comme une cité jardin contemporaine avec une place importante au végétal dans les îlots privés comme sur les espaces publics. Par ailleurs, une section de la promenade jardinée sera aménagée dans le cadre du PUP. Cette armature verte qui comprend également l'esplanade TASE en cours de concertation doit connecter à terme la route de Genas au pôle de transports et au Canal vers la route de Genas comprend la création de nouvelles voies sur ce secteur qui sont des amorces de promenade jardinée qui rejoindra le canal de Jonage. Les modes doux et la présence de la nature dans ces aménagements sont donc privilégiés.

La voie Nord-Sud, dite collectrice, relira la rue Alexandre Dumas à la rue Gimenez. Dans le cadre du projet carré de soie, cette voirie pourrait se poursuivre jusqu'à la route de Genas. Elle sera en double sens de circulation, avec un gabarit de 16 mètres, une chaussée à 5,5 mètres, du stationnement des deux côtés, des arbres de haute tige plantés par grappes, et des trottoirs de part et d'autre de 3,25 mètre de large. Il n'y a pas de pistes cyclables prévues, mise en place d'une zone 30 avec une logique de partage de la voirie entre les vélos et les voitures. Par ailleurs, les circulations cyclables structurantes sont plutôt identifiées sur la promenade jardinée ou la rue de la Poudrette.

L'allée est-ouest entre la rue de la Poudrette et la collectrice sera une rue de desserte locale à sens unique, très jardinée, avec une placette à l'entrée : 13 mètres de large de gabarit, avec une circulation très ralentie et une noue pour récolter les eaux pluviales.

L'alcôve est-ouest, aménagée dans la continuité de l'allée sera entièrement piétonne, avec beaucoup de plantations, et un accès pompier.

Elle présente ensuite les deux scénarios d'aménagement envisagés pour la promenade plantée : un scénario avec une piste cyclable à double sens et un scénario avec une piste cyclable à sens unique.

## Échanges avec les participants

---

« Combien de places de stationnement sont prévues dans ce nouveau quartier ? »

- **Isabelle Charbonnier** : 37 nouvelles places vont être créées sur les voiries nouvelles du site Gimenez. En additionnant avec les places déjà existantes (134), il y aura en tout 171 places extérieures de stationnement dans le quartier. En plus de ces places, il est prévu pour l'ensemble du programme immobilier une place de stationnement en sous-sol par logement comme le fixe la réglementation.
- **Stéphane Gomez** : l'offre interne de stationnement prévue par Cogedim est cohérente par rapport aux besoins de stationnement identifiés sur la ville (nombre de voiture moyen par habitants). Cependant, il y aura toujours un autre problème pour ceux qui n'achètent pas de places de stationnement en sous-sol et qui préfèrent se garer dans l'espace public. « C'est de plus en plus difficile de se garer dans le quartier. Avant, c'est très facile. »

« Il manque de transports en commun dans le quartier, notamment sur la route de Genas, où le Sytral a tout enlevé. Avant, il y avait un tramway sur la route de Genas. Il faudrait en remettre un. »

« La circulation automobile sur la rue André Chénier va représenter un danger pour les enfants qui se rendent à l'école en passant par là. »

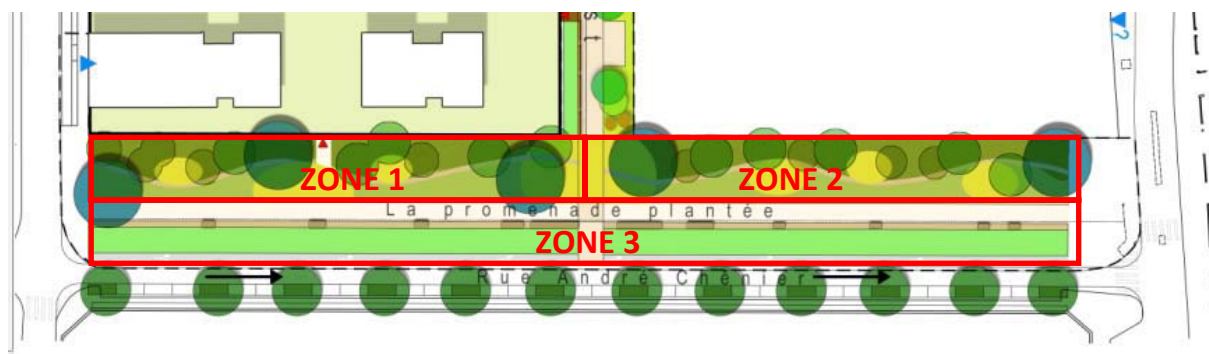
« Il y a les mêmes problèmes pour les enfants qui se rendent à pied à l'école Curry. Il faudra penser à mettre des ralentisseurs et des passages piétons le long de la rue André Chénier. »

## Restitution du travail en atelier

L'objectif de l'atelier est d'imaginer dans le détail les futurs usages de la promenade plantée. Il est demandé aux groupes dans un premier temps, d'échanger sur les deux scénarios proposés afin de faire émerger les points négatifs et les points positifs de chaque scénario.

	Scénario 1	Scénario 2
Table 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Voie cyclable en double sens</li> <li>- Risque de développement des moustiques avec l'eau stagnante de la noue, et risque de dépotoir dans la noue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ arbres à proximité de la route permettent de faire une séparation avec la rue</li> <li>+ plus d'espaces dédiés aux piétons pour la promenade</li> </ul>
Table 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ voie cyclable à double sens</li> <li>+ choix pertinent des essences végétales</li> <li>- Vigilance ou séparation physique entre la piste cyclable et la voirie</li> <li>- Crainte au niveau de l'entretien : par exemple, le développement de l'ambroisie au niveau du BUE</li> <li>- Rue André Chénier très rectiligne : veiller à un vrai aménagement de la zone 30 pour éviter les circulations rapides aux abords de l'école</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ voie verte piétonne élargie</li> <li>+ Aménagement plus lisible et plus simple, d'entretien plus facile</li> <li>- Piste cyclable à un seul sens</li> <li>- Rue André Chénier très rectiligne : veiller à un vrai aménagement de la zone 30</li> </ul>
Table 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ chemin en zigzag</li> <li>- noue</li> <li>- piste cyclable à double sens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ piste cyclable à sens unique</li> <li>+ route arborée</li> </ul>
Table 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ végétation</li> <li>+ piste cyclable à double sens</li> <li>- noue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ végétation</li> </ul>
Table 5	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ piste cyclable à double sens</li> <li>- noue : risque de dépotoir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ pas de noue</li> <li>- piste cyclable à sens unique</li> </ul>

Dans un second temps, il leur est demandé d’imaginer deux usages souhaités sur chaque zone de la future promenade plantée.



	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Table 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compostage</li> <li>- Se poser dans l’herbe</li> <li>- Promenade</li> <li>- Activités sportives</li> <li>- Eclairage par le sol</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeux pour enfants</li> <li>- Pique-nique</li> <li>- S’asseoir en attendant la sortie d’école</li> <li>- Pétanque</li> <li>- Maison pour oiseaux</li> <li>- Entrée école</li> <li>- Bancs</li> <li>- Eclairage au sol</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respirer et courir</li> <li>- Vélo</li> <li>- Promenade</li> <li>- Ralentisseurs</li> </ul>
Table 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone calme</li> <li>- Activités détente</li> <li>- Potager</li> <li>- Banc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité du groupe scolaire = Jeux pour enfants</li> <li>- Aménagements éducatifs (nichoirs)</li> <li>- Table de ping-pong</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Footing</li> <li>- Vélo</li> <li>- Banc</li> </ul>
Table 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Usages liés aux habitations proches</li> <li>- Compost</li> <li>- Aire de jardinage</li> <li>- Espace bien-être /détente, non bruyant</li> <li>- Bancs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités ludiques</li> <li>- Aires de jeux pour enfants</li> <li>- Parc à chien</li> <li>- Pétanque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités sportives</li> <li>- Aménager des revêtements au sol adaptés au running</li> <li>- Balade de découverte de la nature</li> <li>- Panneaux explicatifs sur la nature</li> <li>- Patrimoine par rapport au lien avec l’ancienne carrière Gimenez</li> </ul>
Table 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Supprimer la noue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeux d’enfants</li> <li>- Cabane à insectes</li> <li>- Points d’eaux</li> <li>- Grands arbres</li> <li>- Bancs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bancs</li> </ul>

Table 5	<ul style="list-style-type: none"> <li>- calme</li> <li>- Composteurs</li> <li>- Arbres fruitiers (attention aux problèmes de sécurité et risque de vol des fruits)</li> <li>- Agrès de sports</li> <li>- Bancs</li> <li>- Fontaines d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager des espaces de jeux pour enfants par tranches d'âges (petits, moyens, grands), en fonction du positionnement de l'entrée du groupe scolaire</li> <li>- Barres de musculation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Laisser un revêtement minéral pour les mamans avec poussette, les enfants avec vélos, etc.</li> <li>- Eclairage pour sécuriser les déplacements à pied entre le nord et le sud pour rejoindre le pôle multimodal</li> <li>- Ralentisseurs sur la route pour éviter les excès de vitesse</li> </ul>
---------	---	---	---



## Autres remarques

« Il faudrait prévoir des prises électriques pour pouvoir organiser facilement des manifestations sur l'espace public. »

« Quel est le budget prévu pour l'aménagement des espaces publics ? »

- **Isabelle Charbonnier** : le budget prévu est de 1,8 millions € TTC pour faire 10 600 m<sup>2</sup> d'espaces publics.

« Il faudrait créer des places de parking en épis rue André Chénier, le long du cimetière, à la place du trottoir et de la bande d'arbres pour répondre à la forte demande en stationnement dans le quartier. »